

La Révolte

N°59

Mars 2020

«Le seul moyen d'affronter un monde sans liberté est de devenir si absolument libre qu'on fasse de sa propre existence un acte de révolte.» Albert Camus

Elle pourrait être notre mère, elle se tient plaquée contre un mur, toute droite, les bras repliés pour protéger son visage. En face d'elle, une meute de CRS déboule. Le premier à armer son bras, la matraque va frapper. C'est l'histoire d'une photo parmi d'autres, l'image de ce que sont devenues les manifestations en France. Celle d'un peuple martyrisé, sans discernement, par des forces de l'ordre décomplexées.



En 2008, nous prévenions : « Depuis quelques années déjà, les dirigeants peaufinent un arsenal juridique favorisant la répression. Dans cette logique, la campagne anti-immigré du gouvernement joue un rôle important. Elle a pour objectif de rallier l'électorat d'extrême droite au gouvernement, confortant ainsi un Etat répressif. Elle banalise par ailleurs des méthodes expéditives et outrancières sur une minorité, que le gouvernement aura tout loisir à étendre si elles passent dans les mœurs. »¹ Nous y sommes.

60 manifestants éborgnés en vingt ans dont 29 depuis les gilets jaunes². 318 blessures à la tête, 5 mains arrachées, 2 848 blessés selon l'aveu même du ministère de l'intérieur... Et deux morts. 1 400 plaintes contre la Police en 2019, 20% de plus que lors de l'année 2018, déjà tristement historique en la matière.

En Février, Dunja Mijatović, la commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe recommandait la « suspension » de l'usage du lanceur de balles de défense (LBD) et avait appelé à « mieux respecter les droits de l'homme lors des opérations de maintien de l'ordre », « à ne pas apporter de restrictions excessives à la liberté de réunion pacifique ». Le 14 février, trois rapporteurs des Nations unies ont par ailleurs jugé que « le droit de manifester en France a été restreint de manière disproportionnée lors des manifestations récentes des gilets jaunes ». Le 6 mars, la haute-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, s'alarmait de l'« usage excessif de la force » et demandait à Paris une « enquête approfondie » sur les violences policières.³

Le dialogue social n'existe plus. Le pouvoir l'a enterré. Aujourd'hui, la répression s'abat même sur les lycéens qui protestent contre le nouveau bac. Les chefs d'établissements sont incités à porter plainte contre des mineurs. On les met en garde à vue, certains sont interdits de passer les épreuves car soupçonnés d'être en faveur des blocages et se voient attribuer un zéro d'office quant ils ne sont pas tabassés, gazés, arrêtés comme au Lycée Maupassant de Colombes. Les violences policières sont le symptôme d'une société qui dérive vers l'autoritarisme. Face à cela, il faut poser des actes. C'est la raison pour laquelle la pétition « laisser nous respirer » est importante⁴ et que la journée internationale contre les violences policières, le 14 mars prochain, revêt un caractère particulier.

¹ Editorial du « *Combat Syndicaliste* » n°218, novembre-décembre 2018.

² <https://desarmons.net/index.php/2019/12/10/1999-2019-en-20-ans-letat-francais-a-rendu-borgne-au-moins-60-personnes/>

³ « *Violences policières : la France de nouveau prise à partie au Parlement européen* », Ellen SALVI, 7 février 2020, Mediapart, <https://www.mediapart.fr/journal/international/070220/violences-policières-la-france-de-nouveau-prise-partie-au-parlement-europeen?onglet=full>

⁴ <https://paris.demosphere.net/rv/76687>

Spoiler Alert ... ceci n'est pas un poisson !

(Petit rappel sur ce qui va changer au niveau de l'Assurance chômage au 1er Avril 2020)

En novembre dernier déjà, plusieurs coups de rabot sont venus diminuer encore un peu plus les droits des chômeurs et précaires en matière d'assurance chômage. Une nouvelle salve de mesures de la réforme va bientôt entrer en vigueur. Après les changements liés à l'ouverture des droits, c'est cette fois le mode de calcul des allocations chômage qui va être modifié. Les conséquences vont être lourdes, et encore une fois, surtout pour les plus précaires qui, pour beaucoup, vont voir leurs allocations diminuer. À quoi devez-vous vous attendre exactement ?

À partir du 1er avril, le salaire journalier de référence (SJR), sera calculé différemment. Le SJR détermine le montant de l'allocation chômage. Pour l'obtenir, Pôle emploi prend actuellement en compte tous les salaires bruts perçus par le demandeur d'emploi dans les douze mois précédant sa dernière fin de contrat de travail. Ce montant est ensuite divisé par le nombre de jours travaillés sur cette période. C'est sur ce point que va intervenir le premier changement fondamental de calcul. Désormais, la division se fera avec l'ensemble des jours de la période (les jours calendaires) qu'ils aient été travaillés ou non (exception faite des périodes de congés maternité, accident du travail et arrêt maladie de plus de 15 jours). De quoi faire sacrément baisser le SJR pour les personnes qui ont eu des périodes de travail fractionnées (des alternances entre chômage et emploi). Pire, ce ne seront plus les douze mois précédant la fin du dernier contrat qui seront pris en compte, mais une nouvelle période de référence « individualisée » qui pourra s'étaler sur 24 mois (et même 36 mois pour les plus de 53 ans). Pôle emploi regardera dans le rétroviseur de votre passé professionnel et ira poser deux marqueurs. Le premier marqueur sera le premier contrat de travail identifié dans les 24 mois précédents. Il sera le début de votre période de référence. Le second marqueur (le dernier jour du dernier contrat) en sera la fin. Les personnes qui s'inscriront à Pôle emploi et qui auront alterné des périodes de travail et d'inactivité vont subir une baisse conséquente de leurs allocations chômage, en comparaison avec ce qu'elles auraient perçu sous l'ancienne convention. Cette réforme va s'appliquer pour les personnes ouvrant des droits à partir du 1er avril prochain. Pour celles ayant ouvert des droits avant cette date, le montant de l'allocation ne changera pas, et ce, jusqu'à épuisement des droits. Rappelons qu'il y a aujourd'hui officiellement 6.000.000 de chômeurs pour 300.000 offres dites vacantes. Les plus précaires vont donc être les premières victimes de ce changement. Si d'un côté, ils devraient voir la durée de leurs droits augmentée, le montant de leur allocation mensuelle va elle diminuer. C'est pourtant au quotidien, pour se nourrir, se loger, que va se faire ressentir cette baisse. Selon les projections de l'Unedic, le gestionnaire de l'assurance chômage, une personne qui a travaillé entre 25 % et 49 % du temps sur sa période de référence pourra voir son allocation diminuer... de moitié ! De la même manière, les « permittents » (demandeurs d'emploi en activité réduite - 1.7 million dont 865.000 hors intermittents du spectacle) auront plus de difficultés à cumuler des allocations chômage et un salaire, issu de l'activité réduite. Le mode de calcul pour déterminer le complément versé par l'assurance chômage ne changera pas. Il est le suivant : vous prenez 70 % de votre rémunération brute. Et vous retranchez le résultat à votre allocation chômage. Comme le salaire journalier de référence baisse, il entraîne logiquement une baisse de l'allocation et donc... du montant versé en complément. Voire, empêche tout complément. C'est l'effet domino... à ne pas confondre avec l'effet de ruissellement cher à Macron !

Patou

CNT-AIT 3, rue de Boyrie - Pau www.cnt-ait-pau.fr

E3C : Entre dénie et répression.

Face à la grogne des lycéens, des parents d'élèves et des professeurs contre la nouvelle formule du bac, l'Education Nationale emploie la manière forte. D'un côté, le Ministre annonce que « tout se passe pour le mieux » et que 99.9% des professeurs le soutiennent. De l'autre, les Recteurs utilisent la manière forte pour faire passer les épreuves, coûte que coûte.

Malgré les dires du ministère, au moins quarante pour cent des quatre cents lycées qui devaient faire passer les épreuves E3C ont connu des perturbations au point que des reports ont eu lieu dans 170 établissements¹. Impréparation, improvisation, désinvolture dans la mise en place des épreuves, les principes élémentaires de la préparation à l'évaluation bafoués, institutionnalisation de la fraude, inégalités dans les conditions de préparation et de mise en œuvre entre les établissements, des sujets portant à caution, absence de clarté dans les modalités de correction : les griefs des opposants au nouveau bac ne manquent pas. Pourtant, le ministère persiste à vouloir nous faire croire que l'application du nouvel examen est un succès.

Cependant, il est difficile de cacher toute la réalité, même avec la complicité de la presse nationale, lorsque la répression devient évidente. Zéro aux épreuves en cas d'absence (alors que le ministère précisait lui-même que « Si un candidat est absent, il n'y a pas lieu de prévoir une copie blanche la case signature devra rester vide sur la liste d'émargement » dans sa brochure explicative²), exclusion de l'internat, sanctions en tout genre, menaces, intimidation par l'envoi d'huissiers, utilisation de la force et gardes à vue. L'administration a même fait appel à des briseurs de grèves pour remplacer les profs grévistes. Et les proviseurs se sont vus intimer l'ordre de chercher des responsables chez les enseignants et les élèves pour porter plainte contre eux, ainsi que contre les personnes extérieures à l'établissement qui y auraient pénétré. Une répression sans précédent donc.

Malgré cela, dans certains établissements, la résistance a persisté. Cela a été le cas au Lycée Supervielle d'Oloron et à la Cité scolaire Gaston Fébus d'Orthez. Le Rectorat a donc employé les grands moyens. Le vendredi 7 février, les établissements étaient fermés et interdits d'accès pour tous les lycéens, collégiens et personnels, à l'exception des élèves et des surveillants munis de convocation. Les forces de l'ordre ont été appelées pour encadrer l'entrée dans les deux lycées.

Les épreuves se sont donc déroulées, mais les médias en ont parlé. Difficile dans ces conditions d'espérer encore faire croire que « tout s'est bien passé ». Le ministre a perdu la bataille politique mais il fallait encore dénoncer la dérive autoritaire du régime. C'est pour cela que les enseignants et les parents d'élèves se sont mobilisés ce jour là et se sont exprimés dans la presse. Au final, une question reste sans réponse : quelle image de la société va garder cette génération sacrifiée ?

¹ <https://www.bastamag.net/lycees-blocages-bac-Blanquer-E3C-violences-policières-epreuves>

² https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/72/8/2020-E3C-Organisation-E3C-Consignes-surveillants_DIFF_1227728.pdf

Eugène BIZEAU

Poète et chansonnier anarchiste

Né le 29 mai 1883 à Vézetz, il s'est éteint en 1989 à Tours. Dès son certificat d'études obtenu, il travaille, pour un salaire de misère, comme domestique jardinier, puis en tant que casseur de pierres sur les routes et enfin, il devient apprenti vigneron.

Vivant heureusement au sein d'une famille de vignerons socialistes et anticléricaux, il découvre très tôt les idées libertaires.

Abonné à 14 ans au Père Peinard et au Libertaire, il envoie ses premiers poèmes qui seront publiés dans le journal « L'Anarchie » fondé par Albert Libertad.

Par la suite, sa poésie sociale et révolutionnaire fera les beaux jours des chansonniers de « La Muse Rouge ».

Quelques-uns de ses écrits tels que Balbutiements, Verrues sociales, Croquis de la rue, Paternité, La muse au chapeau vert, Entre la vie et le rêve, Disques et chansons, Les sanglots étouffés, feront sa réputation. Il était athée, pacifiste, apiculteur et amoureux de ses vignes qu'il choyait. Les personnes lui rendant visite étaient les bienvenues. Il aimait trinquer à la paix, à la poésie et à la fraternité.

Voici brossée à grands traits la longue vie d'une figure emblématique de l'anarchie à qui j'ai voulu rendre hommage et que certains lecteurs de La Révolte découvriront tout comme moi !

NOIR C NOIR

Une peintre paloise manouche à l'honneur !

Mona Metbach

Faute d'avoir obtenu une écoute bienveillante, pour une négociation et un lieu d'exposition gratuit et ouvert à tous, à Pau, après 1 an et ½ de courriers, dossiers et entretien... C'est finalement La Maison des Femmes de Bordeaux (Association luttant contre toute forme de violence faite aux femmes, que ce soit physique, psychologique, ou du domaine du social comme le non-accès aux droits élémentaires...), qui a bien voulu accueillir l'exposition anniversaire des 76 ans de Madame Julienne Metbach, dite Mona(Lisa) 1ère peintre manouche.

Née dans une famille de cirque, à Pau en Pyrénées Atlantiques, cette « enfant de la balle » aura toujours vécu le nomadisme. Sa famille nombreuse et itinérante, en France ou à l'étranger, a échappé de peu à la seconde guerre mondiale. Il fallait fuir la Belgique pour se cacher en zone libre dans le sud-est de la France. Voici pourquoi Mona a déjà été reçue, avec son fidèle mari Mattéo Bauer, et leurs nombreux enfants, au Ministère de l'Intérieur, non seulement pour exposer, mais également pour célébrer la Mémoire des familles Tziganes et Nomades internées en France de 1939 à 1946, sans oublier celles qui ont été déportées en Europe.

Ainsi, à la manière d'une improvisation, nous avons été entre 40 à 50 spectateurs, le 23 janvier, à fêter Mona et son œuvre. Mona travailleuse acharnée sur les marchés ou pour faire les saisons, Mona mère de famille, Mona qui a fait 2 AVC et qui est désormais fragile. Mona encore très courageuse et vaillante pour défendre son expression unique ! Cette exposition représente des peintures à l'huile de type toiles sur châssis, de divers formats, évoquant la vie nomade, les saisons, la nature, les fleurs, les roulottes...

Ouverte du lundi au jeudi de 14h à 18h, et le vendredi de 14h à 17h, au 27 cours Alsace Lorraine à La Maison des Femmes de Bordeaux, nous vous attendons nombreux le 11 mars 2020, Grand Dé-vernissage avec un buffet de spécialités gitanes et manouches. Exposition en partenariat avec Les Allumeu-R-s Aubervilliers, pour la Semaine des Femmes, puis d'autres femmes avec Mona pour la Quinzaine de l'Egalité, avec le soutien de la Mairie de Bordeaux.

Très peu de documents archivés parlent de Mona Metbach, néanmoins on peut trouver des témoignages singuliers assemblés en collectif, chez l'auteure Claire Auzias « Chœur de Femmes Tziganes », Ed. Egrégores. Mais également dans la Revue Etudes Tziganes Rue de l'Ourcq à Paris, ou à la CNT-AIT de Pau lors des Journées Libertaires de 2018 sur le Campus UPPA de Pau.

Si certain-e-s souhaitent se procurer le Catalogue des œuvres de Mona Metbach, une souscription est lancée. Tans3324@gmail.com. L'Art ça donne à penser, à rêver ! Vive la poésie et l'amour ! Le partage des connaissances !

La Kali